



Synthèse des rencontres nationales du RNMH Toulouse, les 2 & 3 avril 2015

Atelier 3 : La médiation culturelle pour les publics en situation de handicap.

Animé par Anaïs LAGUILLAUMIE, Responsable des publics spécifiques, Scène Nationale d'Albi ; **Françoise PRUDHON**, musicienne-intervenante.

Modérateurs : Joseph-Louis BARBOSA, musicien, administrateur de l'APF (excusée : Mériam KHALDI, chargée de mission développement des publics, Le FAR)

On se rend compte qu'en fonction du type de structure dans laquelle on est, il est évident que la question de la médiation n'est pas la même et d'ailleurs derrière le mot « médiation », que sous-entend-t-on ? Quand on réunit autour d'une table des lieux de diffusion, des conservatoires, des associations, des musiciens etc..., les choses sont très différentes. Il serait intéressant de voir ce que chacun dit, ce qu'il met derrière ce mot « médiation » en prenant des exemples différents.

Que signifie le mot « médiation » ? Sa définition et son contenu dépend du contexte.

Témoignage et exemple proposés par Anaïs Laguillaumie :

Dans un dispositif culture-santé, je fais le lien entre l'institution culturelle qui va financer, l'institution médico-social qui connaît son public et l'artiste qui apporte son savoir-faire artistique. Je n'apporte aucune expertise dans leurs domaines respectifs. Mon rôle est pourtant essentiel : permettre que ces trois milieux se rencontrent dans les meilleures conditions. C'est un travail de coordination, de mise en liens.

Témoignage de Françoise Prudhon :

J'interviens dans un établissement hospitalier en tant qu'artiste. L'établissement se charge des questions thérapeutiques. Nous n'avons pas les mêmes objectifs. Il y a parfois de petites tensions, mais il est souvent possible de faire des ajustements.

Question d'un participant : La musique n'est-elle pas elle-même un outil de médiation ?

Réponse : Certes, la musique permet de créer des liens. Mais on en parlera plus comme d'un médium qui permet de mettre les gens en contact, que comme un outil de médiation.

Question d'un participant : Un concert, n'est-il pas une médiation entre les musiciens en situation de handicap et le public ? Ainsi, ne peut-on pas considérer que le concert permet de changer le regard des gens (public) sur les artistes en situation de handicap ?

Réponse : Cette ouverture sur l'extérieur est effectivement une très bonne chose. Cependant, le mot « médiation » ne convient pas. On parlera plus d'effet induit. « *On ne fait pas un concert pour faire changer le regard, même si on sait que le concert aura c'est l'effet induit. On fait le concert pour faire de la musique* ».

Attention, il ne faut pas confondre « médiation » et « démarche artistique ». La médiation ne nécessite pas de représentation publique (concert), contrairement à la démarche artistique.

Que pouvons-nous dire des associations et des actions de médiation (exemple : un concert) :

- Dans une association, il n'y a pas forcément de poste de médiateur attitré.
- L'association fait l'interface entre les artistes et le public en situation de handicap.
- L'association fait l'interface entre les personnes en situation de handicap et le reste du public.

Problèmes repérés et remarques :

- Il n'y a pas de budget qui en découle ; il n'y a que des gratifications verbales.
- Les éducateurs doivent aussi jouer leur rôle : faire l'interface entre leur groupe de personnes et la situation de spectacle. Ils doivent aussi anticiper les besoins et les contraintes en amont du concert. Ils doivent contrôler que le spectacle correspond à la spécificité de leur groupe de personnes.

Question d'un participant : Comment savoir si un spectacle est accessible à un public en situation de handicap ?

- **Réponse** : Utilisation des pictogrammes sur les supports de communication.
- **Problème** : Certains pictogrammes sont incompréhensibles.